

NASS

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission : 2016-01-21 Date de révision : 2016-01-21 Version : 1,0

RUBRIQUE 1 : Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Échantillon naturel
Nom du produit : NASS
Code du produit : Non disponible
Substance : Eau de mer

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Matériau de référence certifié d'eau de mer pour traces de métaux et autres constituants, pour utilisation en laboratoire uniquement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Conseil national de recherches Canada
1200, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R6
T 613-993-2359



Conseil national de
recherches Canada

National Research
Council Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 1-613-996-6666

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Corrosion cutanée 1A
Lésions oculaires graves 1
Dangers pour la santé non classés ailleurs

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS05

Mention d'avertissement (GHS) : Danger

Mentions de danger (GHS) : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Cause des dommages sévères aux voies respiratoires.

Conseils de prudence (GHS) : Ne pas respirer les poussières/brouillards. Se laver les mains minutieusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. En cas d'ingestion : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

NASS

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

2.3. Autres dangers

Aucune information complémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

Non applicable

RUBRIQUE 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%
Acide nitrique	(n° CAS) 7697-37-2	0,2

RUBRIQUE 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation : s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Cause des dommages sévères aux voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

RUBRIQUE 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Traiter pour les matériaux environnants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

NASS

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les contenants exposés à l'incendie avec de l'eau pulvérisée. Pour les incendies importants, inonder la zone d'incendie avec de grande quantité d'eau tout en conservant les vapeurs au sol en pulvérisant de l'eau.
- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Contenir les déversements et neutraliser avec du bicarbonate de sodium et rincer avec de l'eau. Ne pas éliminer de produit non neutralisé dans les égouts ou les cours d'eau. Si la neutralisation n'est pas possible sur place, absorber le déversement avec une matière inerte (comme du sable ou de la vermiculite), puis placer dans un récipient approprié.
- Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

6.3. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur les vêtements et l'équipement de protection, et la section 13 pour d'autres conseils sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions d'entreposage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Ne pas conserver à des températures dépassant 49 °C / 120 °F. Garder sous clef.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide nitrique (7697-37-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	2 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	4 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	2 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	25 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	2 ppm
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	10 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	4 ppm

NASS

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.
Protection des mains	: Porter des gants résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Porter des lunettes de protection approuvées (correctement ajustées qui ne laissent pas passer la poussière ou les éclaboussures et résistantes aux produits chimiques) ainsi qu'une protection faciale (écran facial).
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
Autres renseignements	: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou entreposée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide limpide et incolore
Couleur	: Incolore
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: < 2
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de répartition n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres renseignements

Aucune information complémentaire disponible

NASS

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune, dans les conditions normales d'utilisation

10.2. Stabilité chimique

Stable, dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11 : Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

NASS	
DL50 orale rat	Aucune donnée disponible
DL50 cutanée lapin	Aucune donnée disponible
CL50 inhalation rat (mg/l)	Aucune donnée disponible
Acide nitrique (7697-37-2)	
CL50 inhalation rat (ppm)	67 ppm/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

NASS

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Symptômes/lésions après inhalation	: Cause des dommages sévères aux voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

RUBRIQUE 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.2. Persistance et dégradabilité

NASS

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NASS

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information complémentaire disponible

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

RUBRIQUE 13 : Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences du DOT et TMD

Non réglementé pour le transport

Indications complémentaires

Autres renseignements	: Aucune information supplémentaire disponible.
Mesures de précautions pour le transport	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

RUBRIQUE 15 : Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la *Toxic Substances Control Act* (TSCA) de l'Environmental Protection Agency américaine (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

NASS

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Acide nitrique (7697-37-2)	
Listé dans la Section 302 du SARA des États-Unis (substances dangereuses) Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis	
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	1000 lb
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	1,0 %

15.2. Réglementation des États – É.-U.

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 16: Autres renseignements

Date d'émission : 2016-01-21
Date de révision : 2016-01-21
Version : 1,0
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

Avis de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique ont été établis sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Ils sont fournis uniquement à titre indicatif pour permettre la manipulation, la fabrication, le stockage, le transport, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation et l'élimination dudit produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire fournie dans la fiche, peuvent ne pas être applicables au mélange dudit produit avec d'autres substances ni être utilisables dans tout autre procédé.

Ce produit est uniquement conçu dans le but de servir dans le cadre de travaux de recherche ou d'expériences. Il ne doit pas être utilisé à des fins alimentaires, thérapeutiques, ménagères, agricoles ou esthétiques. Il doit être utilisé sous la supervision d'un personnel technique qualifié et disposant d'une expérience pratique de la manipulation de substances chimiques potentiellement dangereuses. Outre le solvant contenu dans ce produit (le cas échéant), les autres substances dangereuses dans la solution présentent des concentrations si faibles que la détermination exacte du degré de danger qu'elles pourraient poser n'est pas justifiée et pourrait même s'avérer trompeuse. Enfin, nous ne pouvons être tenus responsables des dommages qui pourraient résulter de la manipulation de ce produit ou d'un contact avec celui-ci.

Le texte anglais est la version définitive de ce document